

Application de l'article 51 bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à la "Salle Molière"  
et à la "Maison des Artistes".

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Depuis maintenant plusieurs années, la salle « Molière » et la « Maison des Artistes » sont fermées.

Pouvez-vous me dire quelles sont les raisons d'une si longue fermeture et quand peut-on espérer voir la réouverture de ces lieux culturels ?

Madame l'Echevine EL IKDIMI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen EL IKDIMI geeft lezing van het volgende antwoord:

La prolongation de la fermeture de la « Maison des Artistes » découle de la découverte de problèmes structurels importants lors des inspections initiales. Ces problèmes comprennent des déficiences significatives en termes de stabilité de la toiture et de non-conformité des installations techniques, nécessitant une approche spécialisée pour les résoudre.

Initialement, les travaux prévus dans le cadre du contrat de quartier étaient destinés à être réalisés par la « Régie des Quartiers », avec un accent sur des interventions légères. Cependant, la complexité des problèmes identifiés a nécessité une réévaluation de cette approche, car la « Régie des Quartiers » ne dispose pas de l'expertise requise pour traiter de tels défis techniques.

Ainsi, des études supplémentaires approfondies et des travaux de rénovation sont désormais nécessaires pour remédier à ces problèmes. Les budgets prévus pour l'année 2024 sont réorientés vers la réalisation de ces travaux afin de garantir leur réalisation conforme aux normes de sécurité et de qualité requises.

En ce qui concerne son ouverture future, la MDA ouvrira ses portes fin 2025, si les travaux se déroulent comme prévu.

Concernant les travaux de rénovation de la « Salle Molière », comme vous le savez des travaux ont dû être arrêtés à cause de la découverte de problèmes de fondations et d'étanchéité lors des démolitions effectuées.

Il a été décidé de commun accord avec les entreprises de résilier les marchés conclus et de revoir les plans en raison du surcoût qu'engendreraient les modifications nécessaires au projet et la nécessité de redemander un nouveau permis.

Le contrat avec les architectes a également été résilié vu les manquements dans leurs études.

La « Salle Molière » est donc remis en état casco et désamiantée mais dont il faut encore trouver les budgets nécessaires pour terminer le projet, notamment pour désigner un bureau d'architecture pour de nouvelles études en vue du dépôt d'un nouveau permis. A ce stade, nous sommes toujours en recherche d'autres sources de financement car rien n'est prévu dans de budget du plan triennal 2023, 2024 et 2025.

F. CARLIER estime qu'il s'agit d'une nouvelle épouvantable et catastrophique pour la « Salle Molière » et se dit atterrée.

Madame l'Echevine EL IKDIMI répond que, malheureusement, la Commune n'a pas les budgets. Elle a dû faire des choix, qui ont été approuvé par le Conseil communal dans le plan triennal 2023-2024-2025. Vu le grand nombre de bâtiments pour lesquels le Collège doit intervenir, il a dû procéder à des choix. Pour le moment, il ne possède pas les budgets mais il mène effectivement des recherches pour financer ces travaux.